

C'EST « PAS » PERMIS !



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.



MédiaChartres commente une **loi Européen**, en date du **21 octobre 2025** (, (une fois n'est pas coutume), mais la gravité des répercussions qui vont en résulter toucheront tout le monde, elles sont de natures à capter l'attention tout en faisant l'unanimité des tabloïds et des médias, voir... déclencher un vaste mouvement de mécontentement parmi la population !

Une mesure prise et imposée par **Bruxelles**, concernant de nouvelles contraintes, pour une validation « **temporaire** » d'un futur« **permis de conduire probatoire VL** » (véhicule léger) de **15 ans** (pour l'instant), pour tous, et visant particulièrement les conducteurs (trices) « **âgés** » de **plus de 65 ans**, responsables selon la directive, de la majeure partie des accidents de la route, alors, quand est-il réellement.

« **Statistiques, âge des conducteurs ayant provoqué un accident en France** » (source : www.sovab-renault-batilly.fr)

*Les statistiques révèlent que les jeunes conducteurs, en particulier ceux âgés de 18 à 24 ans, sont les plus dangereux sur la route. En 2024, plus de 530 morts ont été signalés parmi cette tranche d'âge, avec une progression par rapport à l'année précédente. Les jeunes, représentant 8 % du trafic, mais près de 25 % des décès routiers, sont responsables de 8 % des accidents corporels et 70 % des accidents mortels. Les solutions proposées incluent des stages sur circuit ou des simulateurs pour apprendre à se canaliser, ainsi que des soirées zéro volant pour réduire la fréquence des accidents.

**VIDEO
DE LA
SEMAINE**

Vidéo explicative : [ICI](#)

Fin d'un « droit fondamental » ?

Dans un [communiqué](#), l'association 40 millions d'automobilistes s'insurge de cette nouvelle mesure. « Est-ce qu'on repasse son bac tous les 15 ans ? Non ! Le permis de conduire est un diplôme, un droit acquis qui ne peut et ne doit être remis en question qu'en cas de non-respect du Code de la route. Apposer une date de péremption sur le permis reviendrait à fragiliser inutilement un droit fondamental », réagit Pierre Chasseray, délégué général de 40 millions d'automobilistes.

infoplus

La durée de validité du permis :

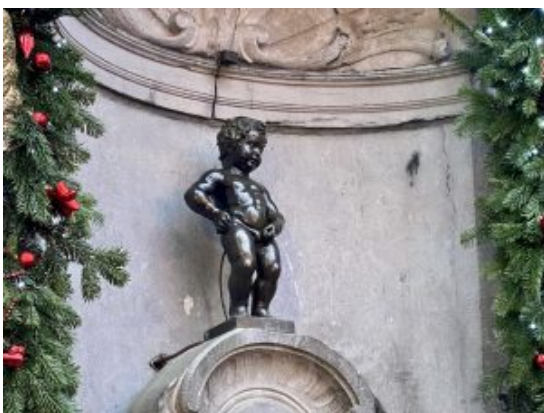
L'un des changements majeurs est la durée de validité du permis de conduire qui sera de **15 ans maximum** pour les conducteurs de **motos et/ou de voitures**.

De plus, les États membres auront la possibilité de diminuer la durée de validité du permis de conduire pour les personnes ayant plus de 65 ans.



Qui « **pilote** » en qualité (non élue) de Présidente, l'UE (Union européenne) cliquez : [**Ursula von der Leyen**](#)

Les états membres, non plus d'autonomie, mais sont soumis au dictat de **Bruxelles**, les lois s'effacent devant la toute puissance de l'UE !



Il est impensable, que l'Europe se laisse dominer, par un

ridicule bambin exhibitionniste !



Nombreuses, sont les personnes qui se demandent, combien faudra-t-il encore de temps, avant que **Bruxelles**, impose à tous, une couleur unique de paper toilette ?



Pour **MédiaChartres**, cela semble totalement aberrant... les fonctionnaires du Parlement, n'ont certainement pas de questions plus urgentes et essentielles, à régler [...]

Noël Lechable